

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes
TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, RENAULT
Françoise, SÉNÉCHAUD Julie, MM. FOURRÉ Jean-Claude, LIÉBOT Jean-Michel,
NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Procuration : Mme AUDEBRAND Christelle à Mme TEXIER.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Choix des rythmes scolaires pour la rentrée 2018

Considérant que le Conseil d'École vote par 7 voix « pour » le maintien du
temps de travail à 4,5 jours par semaine avec aménagement des horaires et 1
« contre » ;

Le conseil municipal souhaite le maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours.

Indemnité de conseil au comptable public

Vu le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance
en matière budgétaire, économique, financière et comptable, le conseil lui accorde l'indemnité de
conseil au taux de 100 % par an à compter du 01/06/2017.

Dissolution du CCAS

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS, il exercera directement
cette compétence et le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Une subvention de 500 € sera versée au CCAS pour 2017.

En remplacement du CCAS une commission communale sociale est créée. Elle
comprend : Mmes Valérie Télixier, Christelle Audebrand, Julie Sénéchaud, Isabelle
Geay, Jacqueline Moreau, Marie-Laure Boutin, M. Jean-Claude Fourré, Jean
Martineau, Roger Naudon et Claude Boizumeau.

Bibliothèque municipale : mise à jour des bénévoles et nomination d'un responsable

Considérant que le service municipal de lecture publique et l'animation de la
bibliothèque sont assurés par une équipe de bénévoles composée de Mmes
Françoise Hostein, Jeannette Delande, Annie Gaborit et Valérie Petit, le conseil
nomme Mme Hostein responsable.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Considérant que M. Romuald Bonnifet, actuellement adjoint technique, remplit les conditions pour accéder à l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 ; le conseil municipal décide d'ajouter, à compter de cette date, 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Devis

→ **club house** : M. le maire présente un devis d'isolation de 19 313,78 € ttc, un devis de pare ballons de 7 186,46 € ttc et un autre d'aménagement d'un caniveau d'eau pluviale de 5 418,00 € ttc. Le conseil diffère sa décision.

→ **cimetière** : M. le maire présente un devis de plantation de Cédric Nétier pour remplacer les ifs malades et enlevés. Le conseil choisit 14 ifs de 100/120 cm pour un montant ttc de 1 469,93 €.

Convention de mise à disposition d'immeubles ruraux

A la suite de l'achat d'une réserve foncière en vue d'un échange de terrain, M. le Maire a pris contact avec la SAFER en attendant la réalisation du projet.

M. le Maire a donc présenté une convention de mise à disposition d'immeubles ruraux gérés par la SAFER.

La SAFER recherche un exploitant qui met en valeur les biens mis à disposition. Elle prend en charge toutes les formalités. La durée de mise à disposition peut être de 1 à 6 ans avec une possibilité de reprise annuelle.

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer cette convention.

Don d'une parcelle de terrain

Le conseil municipal accepte le don de Mme Denise Coudert de la parcelle de terrain section A n°1090.

Approbation du rapport de la CLECT du 29/11/2017

Le conseil municipal approuve le contenu et les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 29.09.2017

Transferts de compétences à la CC Val de Gâtine

Le conseil accepte de transférer les compétences suivantes à la CCVG :

- (GEMAPI),
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
 - Eau,
 - Assainissement collectif et non collectif,

➤ Création et gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le conseil approuve la modification des statuts de la CCVG.

Subventions

Le conseil accepte de verser 120 € à l'USEP et de fournir l'apéritif pour les 10 ans d'Accord Diato mais refuse de verser une subvention à l'AFMTéléthon et à l'association les Gymnastes de l'Egray.

Questions et Informations diverses

- M. le maire donne lecture d'une lettre reçue des maires de La Chapelle-Thireuil et de Le Beugnon concernant le projet éventuel d'une commune nouvelle.

- Le maire informe le conseil que le chemin rural de La Bleure a été labouré et ensemencé par un agriculteur riverain. Un propriétaire se retrouve avec 3 parcelles enclavées : ce qui est illégal. Le maire et la commission de voirie se rendront sur place pour constater les faits et vérifier l'emprise du chemin rural qui est propriété de la Commune.